

Goffin : « Il y a urgence à instituer un lieu de dialogue avec la Justice »

POUVOIRS Les trois pistes du président de la commission Justice pour plus d'efficacité

- **Le libéral entend les doléances de magistrats.**
- **Il défend le bilan gouvernemental, mais veut renouer le dialogue avec le monde judiciaire.**
- **Et instaurer une vraie évaluation des lois touchant à la Justice.**

L'un après l'autre, de hauts magistrats interpellent le monde politique sur le manque de moyens humains dans la Justice, l'état de délabrement de certains bâtiments ou les carences informatiques. Et le personnel judiciaire en général est en train de se structurer pour porter un message cohérent et collectif. Les responsables politiques sont-ils prêts à l'entendre et à apporter des solutions concrètes ? Député fédéral et président de la commission Justice, le libéral Philippe Goffin tient à entrer en dialogue. Car il ne veut pas alimenter l'idée qu'une relation de méfiance s'est installée entre pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire, comme on l'entend parfois : « Donner l'im-

pression qu'on est dans une relation de méfiance est le pire des messages, lance-t-il. Et je n'ai pas envie de donner ce message-là. »

Membre de la majorité, il défend le bilan « justice » du gouvernement. Mais, en vue de la prochaine législature, il propose trois pistes pour améliorer la situation judiciaire et rendre le système plus efficace, car « il faut entendre » les doléances.

La défense du travail gouvernemental d'abord. « Le travail de cette législature a été dense, c'était nécessaire, argumente-t-il. Tous les départements ont dû faire des économies, mais la volonté du gouvernement était de réformer tout une série de pans du droit. Cela a pu donner une impression de tournis à la magistrature, mais ces réformes se sont souvent faites à la demande du secteur, comme celle concernant la cour d'assises, même si on est aujourd'hui retourné à la case départ. On a donc été attentif. »

« Le premier objectif était de mettre la législation en accord avec notre époque. Ce fut le cas pour la réforme des droits de succession, du régime matrimonial, du code des sociétés... Koen Geens voulait une justice plus rapide et efficace. C'est un ministre réformiste, volontariste : et quand on

modifie les lignes, cela peut créer des frustrations. On a peut-être donné l'impression d'aller trop vite. Mais cela s'est fait dans l'écoute : les magistrats ont été

beaucoup entendus en commission Justice. Après, bien sûr, des choix ont été opérés. »

Philippe Goffin dit vouloir entendre les critiques : « Des difficultés subsistent et ne sont pas contestées. Elles sont liées à l'état des bâtiments : quand les conditions de travail ne sont pas correctes, il faut pouvoir le dire et y remédier, mais un master plan est en cours. Elles sont aussi liées au cadre non rempli : je n'ai pas de raison de ne pas croire les magistrats qui évoquent des difficultés car les engagements n'arrivent pas assez tôt, que se pose la question de l'attractivité de la fonction qu'il faut peut-être revaloriser... Etre fermé à l'idée d'accroître les moyens humains serait ridicule. Mais il faut entendre ces doléances sur la base de données objectivables et remplir les cadres à la lumière de l'objectivation. Il faut donc objectiver la charge de travail, ce que l'on n'a pas fait récemment sur l'ensemble du territoire, et ensuite ajuster, car il y a des disparités entre ressorts. »

Le député MR ne veut toutefois pas généraliser ces doléances : « Il y a, plus qu'avant, des expressions de magistrats : le premier président de la cour de cassation, celui d'une cour d'appel, le syndicat de la magistrature se sont exprimés. Mais on ne sait si l'expression est faite au nom de l'ensemble de la magistrature ou d'une partie, si le chef de corps parle en son nom ou celui de l'arrondissement. Chacun s'exprime dans son rôle. Il faudra structurer un mode d'expression. »

Mais le monde politique écoute-t-il suffisamment ces plaintes, même exprimées de façon éparse ? « C'est très difficile d'avoir un échange ouvert quand il n'y a pas de dialogue institutionnalisé », répond Philippe Goffin, qui « regrette cette difficulté à dialoguer ». D'où sa première proposition : « Sous la prochaine législature, on pourrait mettre en place un organe où siègeraient les trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, car ils ne se parlent plus assez alors qu'on a tous le même objectif : que ça fonctionne mieux. Pour renouer le dialogue et améliorer la relation, il faut peut-être l'instituer, dans un lieu institutionnalisé d'expression où chacun pourrait dire ce qu'il pense, en restant dans son rôle. On n'est pas oppo-

sés les uns aux autres. la Justice est indépendante, mais le judiciaire dépend du législatif puisqu'il y a des budgets. »

Alors, quand on lui demande quelles sont les premières urgences à rencontrer, il répond : « C'est une vraie urgence d'instituer ce lieu de dialogue, où chacun se respecte. Car le citoyen attend une Justice forte ; il est essentiel d'y ramener la sérénité. »

Une sérénité à laquelle on peut aussi contribuer en donnant du temps au temps. Car les réformes se sont effectivement enchaînées ces dernières années. « Certaines mesures prennent un peu de temps à être digérées, quand le changement d'approche est important ; il faut donc donner le temps d'assimiler ces matières pour assurer la sécurité de la Justice, estime Philippe Goffin. La réforme du code des sociétés, de-

mandée par le secteur, change ainsi fortement ce droit, il faudra l'assimiler. » Il suggère donc, non pas d'arrêter toutes réformes, mais de « définir sur une législation les points essentiels ».

Et surtout, c'est la deuxième piste suggérée par le député libéral, il faut prendre le temps d'évaluer les lois existantes. « Il serait

utile de prévoir un monitoring des effets d'une loi, pour voir ses

avantages et ses inconvénients, si des corrections sont nécessaires. Les lois concernant la Justice impactent le citoyen dans ses droits et libertés. On pourrait donc consacrer du temps à leur évaluation. Prenez la réforme des cantons judiciaires au niveau des justices de paix : ce fut une réforme pas facile ; il serait donc intéressant de voir, dans deux ans, ce que cela a eu comme impact. La Justice est-elle rendue plus ou moins rapidement ? Avec plus d'efficacité ? Le justiciable se dit-il satisfait ? L'évaluation est utile pour maintenir la confiance et faire progresser le droit. »

De même, pour gagner en sécurité juridique, et éviter les problèmes comme ceux qu'a connus la réforme de la cour d'assises, Goffin préconise que « lorsque le Conseil d'Etat souligne le caractère inconstitutionnel d'un projet ou d'une proposition de loi ou de l'une de ses parties, le texte doit être soumis à la Cour constitutionnelle pour un contrôle a priori. Cela éviterait des recours a posteriori, voire une annulation de la loi ou de certaines de ses dispositions. » Le recours à la Cour constitutionnelle serait aussi obligatoire, prône-t-il, si un tiers des députés le demandent. ■

MARTINE DUBUISSON

TROISIÈME PISTE

« Impliquer le citoyen dans le processus de décision »

C'est la troisième proposition de Philippe Goffin pour renforcer la confiance en une Justice forte : impliquer davantage le citoyen dans le processus de décision en matière judiciaire. Non pas lorsqu'il s'agit de matières techniques ou juridiques pures, bien sûr. Mais lorsqu'il est question de sujets de société. Il s'explique en prenant l'exemple du droit pénal : « Le droit pénal touche l'ensemble de la société. C'est le genre de dossier qui, si on veut le réformer, doit désormais s'envisager sur l'ensemble de la législature car cela prend du temps. Et le citoyen doit être impliqué. Il faut réfléchir au moyen de l'intégrer dans le processus de

décision, en amont. Car c'est la société qui doit décider quelle peine on accorde à tel comportement. Le viol est puni moins fortement qu'un vol avec violence ; la société doit pouvoir s'exprimer là-dessus. Aujourd'hui, la démocratie participative doit se réinventer. Associer les citoyens met de la cohésion dans la société. Car les codes ont changé. Les citoyens ont accès à énormément d'informations, mais ils ne font pas toujours la différence entre le vrai et le faux. Et ils nous interpellent directement, notamment sur les réseaux sociaux, et demandent une justice plus rapide, plus lisible, plus accessible. Il faut y répondre et intégrer cela dans notre fonctionnement. »

MA.D.